



# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### **1 Intitulé du projet**

Reconversion du site des anciennes Halles Sollac et requalification de l'avenue de Thionville à Woippy (57)

### **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

#### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

#### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Eurométropole de Metz

Raison sociale

Administration publique

N° SIRET

2 0 0 0 3 9 8 6 5 0 0 1 0 6

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

GOUTH

Prénom(s)

Cédric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.a 39.a.b 41.a 44.d	Construction de routes classées dans le domaine public Projet comprenant environ 25 000 m <sup>2</sup> de surface de plancher Création de plus de 50 places de parking Piscine

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet envisagé sur le site des anciennes Halles Sollac est un programme mixte comprenant :

- Une piscine métropolitaine,
- Des petits collectifs de logements (entre 234 et 307 logements),
- Des locaux commerciaux,
- Un marché couvert et/ou des halles gourmandes,
- Un parking en silo ainsi que des places de stationnement aérien.

A ce stade des études, l'emplacement de la piscine métropolitaine est bien défini. La localisation précise des autres programmes (emplacement du parking silo, emplacement des commerces...) ainsi que leurs surfaces (nombre de logements, surfaces de commerces...) sont encore à l'étude dans leur stade final.

Ce projet de reconversion s'accompagne également d'une réflexion sur la requalification de l'Avenue de Thionville, entre la rue Boileau côté Metz et la rue du Fort Gambetta.

Les halles existantes, dont la structure ne permet pas une réhabilitation, seront démolies, un descriptif est présent en 4.3.1 et en annexe.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la reconversion du site des anciennes halles Sollac est de :

- Reconquérir une friche afin de limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ;
- Répondre aux besoins de la population de l'Eurométropole en créant une piscine ;
- Développer l'offre de logements et de commerces ;
- Permettre une réflexion de la reconversion de l'Avenue de Thionville.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour résumé le planning prévisionnel de réalisation du projet :

Phase 1 : Démolition et libération des emprises pour la construction du centre aquatique ; 10 mois du second semestre 2023 au premier semestre 2024 ;

Phase 2 : Construction de la piscine métropolitaine ; 24 mois du premier semestre 2024 à début 2026 ;

Phase 3 : Mise en service de la piscine métropolitaine avec un parking temporaire ; fin mars 2026 ;

Phase 4 : Démolition et libération des emprises pour l'aménagement et la construction du reste du site ; 6 à 10 mois à partir du second semestre 2024 (au plus tôt) ;

Phase 5 : Création des aménagement avenue de Thionville et requalification de l'avenue de Thionville ; entre 2025 et 2026 ;

Phase 6 : Construction des équipements publics sur le reste du site ; 8 à 10 mois à partir du premier semestre 2026 (au plus tôt) et selon la localisation du parking temporaire de la piscine ;

Phase 7 : Construction des programmes immobiliers; 24 mois environ à partir de de fin 2026 (au plus tôt) et selon la localisation du parking temporaire de la piscine.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La piscine métropolitaine viendra compléter l'offre déjà existence sur le territoire de l'Eurométropole mais considérée comme insuffisante par l'ensemble de la population et les élus.

Une zone de logements, des commerces et des halles viendront compléter le site.

Aucun parking souterrain n'est prévu sous les habitations. Ainsi, des places privées pour les habitants des futurs logements seront vendues dans le parking silo aux opérateurs et cela afin de préserver au mieux l'emprise pleine-terre et un quartier apaisé (limitation des circulations de véhicules). Les commerces et la piscine n'auront également pas de parkings privés. Les parkings silo et aériens sont destinés à accueillir les places de l'ensemble des activités du site.

La requalification de l'avenue de Thionville consiste à intégrer un giratoire au niveau du site des anciennes Halles Sollac pour pouvoir accéder au site et de réaménager l'avenue en réduisant la chaussée, en enfouissant les réseaux, en réalisant un dépose minute pour les bus et en intégrant une piste cyclable bidirectionnelle.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DLE déclaration  
PAC EU

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette :	44 000 m <sup>2</sup>
Surface de plancher :	25 000 m <sup>2</sup>
Centre aquatique :	7 700 m <sup>2</sup>
Avenue de Thionville :	800 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 20 Voie : Avenue de Thionville

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : WOIPPY

Code postal : 5 7 1 4 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 6 ° 0 9 ' 4 1 " E Lat. : 4 9 ° 0 8 ' 4 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

##### Communes traversées :

Woippy

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUde Woippy : UAx et 1AUa

<sup>i</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucun zonage d'inventaires patrimoniaux et de protections réglementaires. Cf. Note d'incidence §VI.1 p 25
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucun zonage d'inventaires patrimoniaux et de protections réglementaires. Cf. Note d'incidence §VI.1 p 25
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucun zonage d'inventaires patrimoniaux et de protections réglementaires. Cf. Note d'incidence §VI.1.1 p 25

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPBE de l'Eurométropole de Metz et par les cartes de bruits stratégiques du réseau routier et ferré de la Moselle.  Cf. Note d'incidence §VI.3.1 p 32
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un monument historique ou autre site classé ou remarquable.  Cf. Note d'incidence §VI.3.3 p 40
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone potentiellement humide. Cependant, le projet est réalisé sur un site complètement imperméabilisé à ce jour. Le projet permettra de désimpermeabiliser en partie la zone (espaces verts, noues ...) en fonction des possibilités techniques.  Cf. Note d'incidence §VI.1.3 p 28
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune fait l'objet d'un PPRI mais le projet n'est pas localisé dans les zones à risques. Il n'y a pas de PPRT sur la commune.  Cf. Note d'incidence §VII.1 p 46
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé  Cf. Note d'incidence §VII.1 p 46
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des études ont été réalisées sur la friche industrielle et ont montré la présence de pollution ponctuelle au droit du site.  Cf. Note d'incidence §VII.2 p 48
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans un périmètre de protection de captages éloigné. L'ARS a été contactée le 11/09/2023. L'hydrogéologue agréé coordonnateur pour le département de la Moselle a été contacté le 20/09/23.  Cf. Note d'incidence §VI.2.6 p 32
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un site inscrit  Cf. Note d'incidence §VI.3.3 p 40

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Cf. Note d'incidence §VI.1 p 25
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'un site classé Cf. Note d'incidence §VI.3.3 p 40

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : Les « suintements » de la nappe au travers des parois moulées et des sols injectées seront pompées jusqu'à l'étanchéification complète soit quelques m <sup>3</sup> par jour sur une courte durée. En phase exploitation : Un pompage pour la gestion des eaux piégées dans les soubassements et les vides sanitaires lors des nappes hautes sera réalisé. Ils seront ponctuels et de faible quantité. Les eaux pompées seront redirigées vers la zone d'infiltration. Cf. Note d'incidence §IV p 10
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les pompages mentionnés ci-dessus seront très faibles et ponctuels ainsi le projet n'engendre pas de modifications sur les eaux souterraines.  Les eaux pluviales seront gérées par infiltration, elles contribueront donc à recharger la nappe.  Cf. Note d'incidence §IV p 10
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront réutilisés sur site ou seront envoyés dans un centre de recyclage.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PAC EU sera réalisé afin d'expliquer les raccordements du projet au réseau et la capacité de celui-ci à accepter les nouveaux rejets.  Dépôt pour instruction prévue pour fin 2023
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est totalement imperméabilisé, aucune espèce protégée n'est présente sur le site. Les bâtiments n'accueillent pas de gîtes favorables de chiroptères ou de nids d'oiseaux. Il n'y pas de présence de traces dans les bâtiments. Des chiroptères et quelques autres espèces utilisent le site uniquement comme une zone de chasse.  Cf. Note d'incidence §VI.1.2 p 27
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 3 km du site Natura 2000 le plus proche. Il y a peu d'espèces présentes (flore : EEE, faune de passage)  Cf. Note d'incidence §VI.1 p 25
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Friche industrielle
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Note d'incidence §VII p 45
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune fait l'objet d'un PPRI mais le projet n'est pas localisé dans les zones à risque identifiées.  Cf. Note d'incidence §VII.1 p 46
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sol est pollué ponctuellement au droit du site. Une étude est prévue pour délimiter précisément les zones contaminées et réaliser un plan de gestion. Cf. Note d'incidence §VII.2 p 48



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer une fréquentation supérieure à l'actuelle. Afin de gérer les nouveaux flux, l'avenue de Thionville sera requalifiée en même temps que le projet. Une offre de stationnement est également prise en compte dans le projet.  Cf. Note d'incidence §VI.3.5 p 40
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avenue de Thionville (conformément au cartes de bruit)  Cf. Note d'incidence §VI.3.1 p 32
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des EU qui seront collectées par le réseau d'assainissement et les EP ou pompées dans la nappe seront gérées par infiltration. Réalisation PAC EU et DLE D dépôts prévus fin 2023
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des déchets "domestiques" (déchets ménagers, cartons, verres, plastiques...) Le ramassage sera effectué soit par les services de la collectivité, soit par un prestataire spécialisé; le tri des déchets sera réalisé au préalable du ramassage. De par l'exploitation du site et des activités qui seront réalisées, il n'y aura pas de production de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer une modification des activités humaines (nouveaux aménagements de divers types : commerces, habitations, piscine, parkings). Ces modifications seront positives pour la commune et l'EMM puisque cela va engendrer une augmentation de la fréquentation du secteur tout en supprimant une friche industrielle du paysage urbain.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Plusieurs études de pollution des sols et des bâtiments ont été réalisées (cf. annexe). Ces études montrent la présence de pollution ponctuelle à divers endroits du site du projet (cf. Note d'incidence §VII.2 p 48)
- Un diagnostic archéologique anticipé a été réalisé montrant l'absence des vestige au droit du projet (cf. annexe + Note d'incidence §VI.3.3 p 39).
- Des études faune et flore ont été réalisés sur le site et dans le parc juste à coté. Elles concluent qu'il n'y pas de traces d'oiseaux ou de chiroptères dans les bâtiments et que le parc et le site du projet ne sont pas liés écologiquement (cf. annexe + Note d'incidence §VI.1.2 p 27).
- Une étude de circulation a été réalisée afin d'étudier le type de carrefour à préconiser pour accéder au site du projet (par la rue du parc des Varimonts Nord – rue Raymond Mondon)(cf. annexe + Note d'incidence §VI.3.5 p 40).
- L'ARS a été contacté ainsi qu'un hydrogéologue agréé pour AEP (cf. annexe + Note d'incidence §VI.2.6 p 32).

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de limiter les effets sur l'environnement, le projet intègre :

- la réalisation d'équipements publics d'infiltration des eaux pluviales ;
- la désimperméabilisation des sols ;
- le raccordement du projet au chauffage urbain ;
- la gestion des terres polluées ;
- la réalisation d'études faune et flore permettant de conclure qu'il n'y pas d'espèces protégées sur le site et qu'il n'y a pas vraiment de liaison écologique entre le site et le parc des Varimonts situé juste à coté ;
- l'intégration d'une piste cyclable permettant de favoriser les déplacements à vélo;
- la gestion des espèces exotiques envahissantes présentes sur le site.

Des mesures seront prises en phase chantier pour :

- L'entraînement des MES (installation de barrières et filtres ou bassins de rétention temporaire);
- Les impacts des rejets et déversements accidentels d'huiles et d'hydrocarbures;
- Les impacts des rejets des eaux de lavages sur site ;
- Les impacts des déchets de chantier (récupération et traitement des eaux de chantier, récupération des déchets dans une benne, évacuation du collecteur dans un centre de traitement agréé ...).
- Les impacts sur la faune et la flore (gestion des espèces exotiques envahissantes, limitation des emprises du projet, absence de travaux la nuit, prise en compte des périodes sensibles de la faune...),
- Les impacts sur le milieu humain (travaux au maximum de jour et/ou éclairages orientés vers le bas, moteurs des engins éteints dès que possible...).

Cf. Note d'incidence §IX p 54 et §X p 55 pour les impacts et mesures et §XII p 57 pour les solutions de substitution.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	"MZ294_Cas par cas_Halles_Sollac_Note-incidence" : La présente annexe est une note d'incidence environnementale permettant de développer les points du CERFA de demande d'examen au cas par cas, de compiler les annexes obligatoires et de démontrer l'absence d'enjeux environnementaux.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	"MZ1294_Diagnostics_faune_flore" : Compilation du diagnostic réalisé sur les bâtiments par Atelier des territoires et du diagnostic réalisé sur le site des anciennes halles Sollac et sur le parc des Varimonts par Rainette.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	"MZ1294_Diagnostics_pollution" : Compilation des diagnostics de pollution réalisés sur le site du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
4	"MZ1294_Etude_circulation" : Etude de circulation réalisée par IRIS Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>
5	"MZ1294_DRAC+ARS+HA" : Compilation d'autres annexes utiles : Demande volontaire de diagnostic archéologique et courrier de levée de restriction de la DRAC + Échanges avec l'ARS et documents de préconisations + Courrier de nomination de l'hydrogéologue agréé	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GOUTH

Prénom Cédric

Qualité du signataire Vice-Président de l'Euremétropole de Metz

À Metz

Fait le 07/11/2023



Signature du (des) demandeur(s)